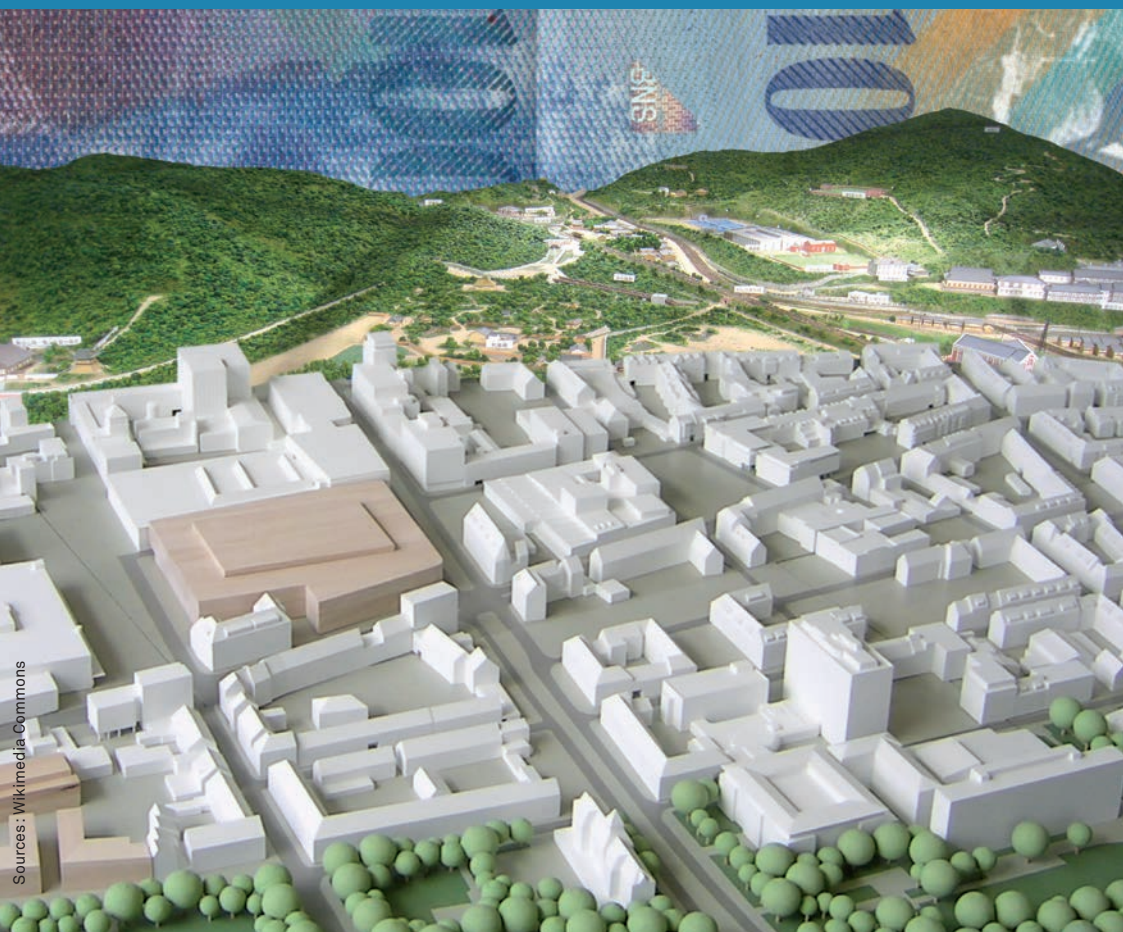


CAS Certificate of Advanced Studies Gestion du développement régional



Développement économique et développement territorial : une convergence d'enjeux

Développement économique et développement territorial font le plus souvent l'objet d'enseignements différents. Le premier est plutôt perçu comme le champ de réflexion des économistes et des gestionnaires, le second comme celui des géographes et des urbanistes. Cette différence s'observe également au niveau de l'action publique : alors que la promotion économique se focalise sur les entreprises, l'innovation et le transfert de technologie, l'aménagement du territoire concentre son attention sur l'organisation du bâti ainsi que sur la gestion des espaces naturels et sociaux.

Or, l'aménagement du territoire est plus que jamais un cadre de contraintes et un levier essentiel de promotion économique. Les projets de territoire doivent pouvoir justifier une valeur économique et les projets économiques s'ancrer dans une réalité territoriale. Ceci est évident non seulement pour les projets touristiques, mais aussi pour les projets de régénération locale, de transfert technologique et d'innovation industrielle ou artisanale.

Ainsi, les politiques d'innovation et de développement territorial sont aujourd'hui toujours plus interdépendantes, (nouvelle politique régionale, politique des agglomérations, politique touristique, politique énergétique, etc.). Comprendre le lien entre économie et territoire est donc déterminant pour les responsables associatifs, administratifs et politiques engagés dans des initiatives rurales ou urbaines. C'est également un enjeu quotidien pour les entrepreneur-e-s cherchant à développer des projets innovants et impliquant divers acteurs publics ou privés du territoire.

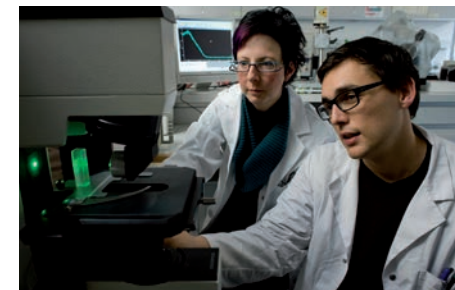


Source : regiosuisse

Une formation interdisciplinaire

Le CAS en Gestion du développement régional propose une formation à l'intersection de l'économie régionale, de l'aménagement du territoire et de la gestion de projet. Mêlant aspects théoriques et pratiques, cette formation permettra aux participantes et participants d'acquérir des outils de compréhension et des compétences techniques nécessaires à la promotion, l'accompagnement et la mise en œuvre de projets de développement régional aujourd'hui.

- L'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité sont abordés sous leurs aspects économiques ainsi que dans leur dimension spatiale et institutionnelle.
- Le territoire est étudié comme un enjeu d'aménagement ainsi qu'un levier déterminant pour le développement d'activités économiques.
- Le développement territorial est également compris dans sa composante organisationnelle au niveau de sa gestion par les acteurs régionaux, publics et privés.



Sources : regiosuisse

Objectifs

- Comprendre les concepts et les théories fondatrices en matière d'économie régionale et de développement territorial afin de les relier à des situations vécues par l'apprenant-e ;
- être capable de mettre en relation ces concepts et théories avec les politiques actuelles ;
- acquérir une connaissance et une maîtrise d'outils de gestion (publique et privée) favorisant l'initiation, le montage, la promotion, la réalisation ou l'accompagnement de projets régionaux de développement ;
- réaliser une recherche personnelle mobilisant les connaissances acquises.

Public

Le CAS s'adresse aux porteuses et porteurs de projets d'innovation régionaux ainsi qu'aux personnes engagées dans le soutien, la promotion ou l'accompagnement de tels projets. Les participant-e-s peuvent être des entrepreneur-e-s, des représentant-e-s d'associations et de groupes d'intérêts, des consultant-e-s, des urbanistes, ou des responsables d'administrations publiques. Le certificat s'adresse également aux étudiant-e-s souhaitant poursuivre leur cursus de formation dans le domaine de la gestion du développement régional.

Pré-requis

Les titulaires d'un Master ou d'un Bachelor d'une haute école suisse ou d'un titre jugé équivalent sont admissibles au certificat. Les personnes bénéficiant d'une formation professionnelle adéquate et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années peuvent également être admises sur dossier. L'admission est prononcée par le comité responsable du certificat.

Structure de la formation

Le CAS correspond à 15 crédits ECTS. Il comprend 160 heures de cours et 220 heures de travail personnel, lectures et mémoire compris. Pour obtenir le certificat, la personne candidate doit avoir participé à 80% des modules, avoir effectué les travaux intermédiaires prévus par le plan d'études, avoir déposé et soutenu son travail personnel.

Programme des cours

Le programme de formation est organisé sous la forme de 8 modules complémentaires de deux jours et demi. Chaque module comporte 20 périodes d'enseignement données du jeudi au samedi matin. Les jeudis et vendredis sont dédiés à un enseignement thématique sous la forme de cours théoriques et d'ateliers pratiques. Les samedis sont consacrés à l'accompagnement et au suivi des travaux personnels.

Modules d'enseignement

Module 1 :

Théorie de la base à l'exportation et compétitivité

Resp. Olivier Crevoisier et Hugues Jeannerat
4-6 septembre 2014

Module 2 :

Gestion sociopolitique et publique-privée de projets régionaux

Resp. Thierry Bregnard
2-4 octobre 2014

Module 3 :

Connaissances, culture et ressources économiques

Resp. Olivier Crevoisier et Hugues Jeannerat
6-8 novembre 2014

Module 4 :

Développement régional et création de valeur

Resp. Olivier Crevoisier et Hugues Jeannerat
4-6 décembre 2014

Module 5 :

Modèle économique, plan d'affaires et plan financier

Resp. Thierry Bregnard
5-7 février 2015

Module 6 :

Aménagement et développement territorial

Resp. Pierre-Alain Rumley
5-7 mars 2015

Module 7 :

Marketing territorial

Resp. Nicolas Babey
16-18 avril 2015

Module 8 :

Présentation des travaux personnels

Resp. Olivier Crevoisier et Thierry Bregnard
27-29 août 2015

Différents intervenants et intervenantes spécialisés apporteront tout au long du programme un complément pratique ou théorique à l'enseignement dispensé par les organisateurs des modules.

Organisateurs des modules



Prof. Olivier Crevoisier
Université de Neuchâtel



Prof. Thierry Bregnard
Haute école de gestion Arc



Prof. Nicolas Babey
Haute école de gestion Arc



Prof. Pierre-Alain Rumley
Université de Neuchâtel



Dr Hugues Jeannerat
Université de Neuchâtel

Pour une formation proche de son public

Le CAS se veut proche des intérêts thématiques et pratiques de son public.

Un conseil consultatif composé de personnalités ayant une expérience et une expertise professionnelle avérée en matière de développement économique et territorial est constitué pour favoriser ce rapprochement.

Ce conseil formule des recommandations concernant le contenu, l'organisation et le déroulement du CAS. Ses membres peuvent également participer à la formation par des interventions ciblées ou par des présentations ponctuelles de projets en lien avec la matière enseignée.

Membres du conseil d'experts



Christophe Clivaz
Prof., Institut universitaire
Kurt Bösch
Sion



Véronique Martrou
Service de la promotion économique du Canton de Vaud
Lausanne



François Parvex
SEREC Sàrl
Economie et territoire
Taverne



Frédéric Quiquerez
ecopo / regiosuisse
Neuchâtel



Fred Wenger
urbaplan
Lausanne



Source : regiosuisse

Renseignements administratifs

Horaire des cours

Jeudi et vendredi :
8h30-12h ; 13h00-16h30
Samedi : 8h30-12h

Lieu des cours

Neuchâtel, Université et
Haute école de gestion Arc

Responsables académiques

Olivier Crevoisier,
Institut de Sociologie,
Université de Neuchâtel

Thierry Bregnard,
Haute école de gestion Arc

Renseignements scientifiques

Hugues Jeannerat, coordinateur
Institut de sociologie
Faubourg de l'Hôpital 27
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 718 14 15
E-mail : hugues.jeannerat@unine.ch

Organisation administrative et inscription

Magali De Proost, secrétaire
HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 930 20 33
E-mail : cas.gdr@he-arc.ch

Décali d'inscription

30 avril 2014

Finance d'inscription

CHF 6'900.- payable dès réception de la facture. La finance d'inscription couvre les frais d'organisation et d'enseignement du programme ainsi que de suivi et d'évaluation des travaux personnels.

Si le programme de formation est organisé, une inscription par module peut être envisagée pour autant que des places soient disponibles. La finance est de CHF 1'200.- par module.

Frais retenus en cas d'annulation d'inscription

Dès l'envoi de la confirmation et jusqu'à 30 jours avant le début des cours : CHF 300.-

Annulation durant les 30 jours précédant le début de la formation : moitié de la finance d'inscription.

Annulation à partir du 1^{er} jour de cours : totalité de la finance d'inscription.

Site internet

www.unine.ch/cas-gdr

Avec le soutien de regiosuisse

regiosuisse

Netzwerkstelle Regionalentwicklung
Centre du réseau de développement régional
Centro della rete di sviluppo regionale
Center da la rete per il svilup regional



unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

Institut de sociologie
Fbg de l'Hôpital 27
CH-2000 Neuchâtel
www.unine.ch/cas-gdr

www.unine.ch

